



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 04/07/2023

DELIBERATION n° CEVE – 2023 – 35 – FOA - 003

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de FOAD*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2023-15-DES-001 du CEVE relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu les avis du Conseil de faculté de droit et science politique du 4 juillet 2023, et du Conseil d'école d'économie de Toulouse (TSE),

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations ouvertes à distance (FOAD) ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et des diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

Masters

MCC-MASTER MENTION DROIT DU PATRIMOINE PT compliance officerV2
MCC-MASTER MENTION DROIT PENAL PT compliance officer V2
MCC-MASTER- MENTION_ECONOMETRIE_STATISTIQUES_PT_Econometrie_statistiques_FOAD_2023_24

Diplômes d'université

MCC-DU-Statistiques appliquées-FOAD-2023-2024 V3
--

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DU PATRIMOINE	
Parcours-type	Compliance officer	
Session M1	/	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a la possibilité :		
- soit d'effectuer un stage d'une durée minimale de six semaines dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
- soit de justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui est soutenu devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme		
Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examinateur.		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DU PATRIMOINE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Compliance officer FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	Heures webconférences	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 Anticorruption			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité anticorruption	15	10						CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de corruption	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Détection des risques de corruption (enquêtes internes)	5	5										CC&CT
UE	ANNUEL	UE 2 Antiblanchiment			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme de conformité antiblanchiment	10	5						CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de blanchiment	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)	5	5										CC&CT
UE	ANNUEL	UE 3 Déontologie			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Principes déontologiques (Neutralité, dignité, impartialité, probité, laïcité)	10	5						CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du référent déontologue	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques déontologiques	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Code de déontologie	5	5										CC&CT
UE	ANNUEL	UE 4 Environnement			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité environnement	10	10						CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie du risque environnement	10	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	CJIP Environnement	5	5										CC&CT
UE	ANNUEL	UE 5 Protection des données personnelles			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit des données à caractère personnel (principes directeurs)	10	5						CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Droit du numérique et de l'intelligence artificielle	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Droit de la sécurité des systèmes d'information (cybersécurité)	5	5										CC&CT
Matière	ANNUEL	Sécurisation des données personnelles (droit pénal du chiffrage)	5	5										CC&CT
UE	ANNUEL	UE 6 Compliance finance			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Marché financier	15	10						CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
	ANNUEL	Finance numérique	15	10										
Matière	ANNUEL	Finance durable	15	10										CC&CT
UE	ANNUEL	UE 7 Orientation (à choix)			12	12	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport		
Matière	ANNUEL	Voie recherche				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/soutenance		
		TOTAL :	175	135	60	60								

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE	
Parcours-type	Compliance officer	
Session M1	/	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pour la voie professionnelle, l'étudiant a la possibilité :		
- soit d'effectuer un stage d'une durée minimale de six semaines dont la finalité est la mise en pratique des enseignements reçus à l'université. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
- soit de justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Pour la voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire de recherche, sous la direction de l'un des enseignants de la spécialité, qui est soutenu devant un jury et dont la note obtenue est prise en compte pour l'admission au diplôme.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum		
Seconde chance		
L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont elle arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		Droit pénal et sciences criminelles									Session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Compliance officer FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	Heures webconférences	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE 1 Anticorruption			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité anticorruption	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de corruption	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de corruption (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 2 Antiblanchiment			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme de conformité antiblanchiment	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du compliance officer	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques de blanchiment	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Détection des risques de blanchiment (enquêtes internes)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 3 Déontologie			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Principes déontologiques (Neutralité, dignité, impartialité, probité, laïcité)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Responsabilités du référent déontologue	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Cartographie des risques déontologiques	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Code de déontologie	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 4 Environnement			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Programme conformité environnement	10	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Cartographie du risque environnement	10	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	CJIP Environnement	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 5 Protection des données personnelles			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Droit des données à caractère personnel (principes directeurs)	10	5					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
Matière	ANNUEL	Droit du numérique et de l'intelligence artificielle	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Droit de la sécurité des systèmes d'information (cybersécurité)	5	5					CC&CT					
Matière	ANNUEL	Sécurisation des données personnelles (droit pénal du chiffrage)	5	5					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 6 Compliance finance			8	8	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Marché financier	15	10					CC&CT	CC 2 / CT 6	2	Écrit	1h00	
	ANNUEL	Finance numérique	15	10										
Matière	ANNUEL	Finance durable	15	10					CC&CT					
UE	ANNUEL	UE 7 Orientation (à choix)			12	12	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Voie professionnelle				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport		
Matière	ANNUEL	Voie recherche				12	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/soutenance		
		TOTAL :	175	135	60	60								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE	
MENTION	ECONOMETRIE, STATISTIQUES	
Parcours-type	STATISTIQUES ET ECONOMETRIE FOAD	
Session M1		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Seconde session/chance	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
La langue des enseignements est le français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le Directeur autorise les redoublements sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Les apprenants doivent faire, au choix, soit un stage, soit un mémoire de recherche.		
La durée du stage est de 3 à 6 mois. Le stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les notes de contrôle continu obtenues en première session valent pour la session de rattrapage. Les épreuves ou projets s'effectuent en temps limité en ligne. Toute absence injustifiée aux épreuves ou projets est sanctionnée par un 0/20. Les notes obtenues lors de la session de rattrapage se substituent OBLIGATOIREMENT aux notes obtenues en session initiale. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut. Sont admis à se présenter en session de rattrapage les étudiants ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 à l'année en session initiale. Sont également admis à se présenter en session de rattrapage les étudiants qui n'ont pu composer à la session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Le passage en année 2 est soumis à l'avis du jury du diplôme.		
L'apprenant valide le M2 s'il obtient au moins 10/20 de moyenne aux UE 1 à 12 (en plus d'obtenir 10/20 à l'UE 13)		
Capitalisation/conservation		
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
L'UE 13 doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.		
L'année 1 doit obligatoirement être validée pour passer en année 2.		
L'année 2 pourra être compensée.		
Compensation		
Toutes les UE sauf l'UE 13		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 à l'UE 13		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

Type Diplôme : DIPLÔME D'ETABLISSEMENT		
COMPOSANTE/Structure	École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE	
LIBELLÉ	Statistique Appliquée	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Directeur après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
L'UE4 est optionnelle. Mais, elle doit obligatoirement être suivie par les apprenants souhaitant candidater en Master mention Économétrie, Statistiques, parcours type Statistiques et Économétrie FOAD et ayant un nombre d'ECTS suffisants soit 240 crédits		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les notes de contrôle continu obtenues en première session valent pour la session de rattrapage. Les épreuves ou projets s'effectuent en temps limité en ligne. Toute absence injustifiée aux épreuves ou projets est sanctionnée par un 0/20. Les notes obtenues lors de la session de rattrapage se substituent OBLIGATOIREMENT aux notes obtenues en session initiale. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Les notes obtenues en rattrapage remplacent les notes obtenues en session initiale.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'établissement		Statistique appliquée - FOAD										1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance			
												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée				
UE	S1	UE1 Logiciels statistiques				7,5	7,5													
Matière	S1	R	Porté	M2 Stat	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 0,5	2	Projet		Projet					
Matière	S1	Python	Porté	M2 Stat	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 0,5	2	Projet		Projet					
Matière	S1	SAS	Porté	M2 Stat	20	2,5	2,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 0,5	2	Projet		Projet					
UE	S2	UE2 Econométrie	Porteur		40	10	10	Oui	Oui	CC&CT	CT 8 / CC 2	2	Projet		Projet					
UE	S2	UE3 Data Mining	Porteur		40	10	10	Oui	Oui	CC&CT	CT 8 / CC 2	2	Projet		Projet					
UE		UE4 (facultatif)*																		
Matière	S1	Probabilités, algèbre	Porteur		30					CC&CT		2	Écrit		Écrit					
Matière	S2	Optimisation	Porteur		15					CC&CT		2	Écrit		Écrit					
TOTAL ANNEE					185	27,5														

* UE obligatoire pour les apprenants souhaitant candidater en Master 2 mention Économétrie, Statistiques, parcours type Statistiques et Économétrie FOAD et ayant un nombre d'ECTS suffisants soit 240 crédits